



Droit a la prime de licenciement ou pas

Par **ELIANENIEL**, le **30/12/2014** à **23:52**

Bonjour,

J'ai été licencié le 18/12/2014, j'ai reçu mon solde mais il manque l'indemnité de licenciement

J'ai été licencié pour cause réelle et sérieuse. Sur la lettre de licenciement, il n'y a aucune phrase marquée pour faute grave.

Ai-je le droit à la prime de licenciement.

Cordialement

ELiane NIEL

Par **P.M.**, le **31/12/2014** à **08:54**

Bonjour,

Tout dépend quel est votre ancienneté et éventuellement la Convention Collective applicable...

Si vous avez été licenciée pour cause réelle et sérieuse, vous avez dû effectuer le préavis à moins que l'employeur vous ait dispensé de l'effectuer...